



SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Peinture à la chaux réf 8888

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes: Couleur des murs
Usages déconseillés: Autres

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur)

ActiNa srl

Avenue Thomas Edison 182

1402 Nivelles

Tél: 067/87.81.00

Mail : info@galtane.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Belgique / Belgique : tel. 070 245 245

Netherlands : tel. 030 274 88 88

France : tél. 01 40 05 48 48

Suisse : tél. 044 251 51 51

Peinture à la chaux

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Regulation (EC) No 1272/2008:
Skin Irrit. 2; H315 , Eye Dam. 1; H318

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes des risques:



GHS05

Mention d'avertissement: Danger

Mentions de danger: 315 Provoque une irritation cutanée.
318 Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence: 264 Se laver à l'eau soigneusement après manipulation.
280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
302+352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau
305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON
332+313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
362 Enlever les vêtements contaminés.

2.3. Autres dangers

Pas de risques spéciaux à signaler. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants**3.1. Substances**

non applicable

3.2. Mélanges

Mélanges de minéraux en poudre.

Composition/Informations sur les composants

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008(CLP):
Hydroxyde de calcium	215-137-3	1305-62-0			< 20 % en poids	Eye Dam. 1; H318

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)

Substance:	numéro CE:	n° CAS:	Numéro d'identification UE:	N° REACH:	Concentration:	Classification: EC 1272/2008(CLP):

(Texte des phrases H- et EUH: voir paragraphe 16.)

Peinture à la chaux

Indications diverses

aucune

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

- Remarques générales:** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
- En cas d'inhalation:** Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire Appeler aussitôt un médecin.
- Après contact avec la peau:** Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler aussitôt un médecin.
- Après contact avec les yeux:** En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Consulter ensuite un ophtalmologiste.
- En cas d'ingestion:** Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne rien faire ingurgiter en cas de perte de conscience ou de convulsions. Ne pas provoquer de vomissement. Appeler aussitôt un médecin.

Protection individuelle du premier sauveteur: Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes:** Aucun symptôme connu jusqu'à présent.
- Nature du danger:** Provoque une irritation cutanée. Nocif par contact cutané.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Informations pour le médecin:** Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.
- Traitement spécial:** Traitement symptomatique.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyen d'extinction**

- Moyen d'extinction approprié:** Jet d'eau en aspersion. Jet d'eau à grand débit. Dioxyde de carbone (CO2). Mousse. Extincteur à sec.
- Moyens d'extinction inappropriés:** aucune

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

5.3. Conseils aux pompiers

- Remarques générales**
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant Le produit lui-même n'est pas combustible.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter une combinaison de protection contre les substances chimiques.

Peinture à la chaux

Informations complémentaires

aucune

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol / au sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber mécaniquement et mettre dans des récipients adéquats en vue de l'élimination. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir les mesures de protection aux points 7 et 8.

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Précautions de manipulation**

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

mesures techniques

Assurer une ventilation suffisante et une aspiration ponctuelle aux endroits critiques.

Protection contre l'incendie et les explosions

Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Indications diverses

aucune

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**mesures techniques et conditions de stockage**

Ne nécessite aucune mesure technique de prévention spéciale.

Matériaux d'emballage

Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver le récipient bien fermé.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec : Acide. Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

Classe de stockage: 12 non-combustible liquides.**Autres indications relatives aux conditions de stockage**

aucune

Peinture à la chaux

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****valeur limite au poste de travail**

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
------------	---------	---------	------------------------------------	----------------------	-----------

Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE)

Substance:	n° CAS:	Source:	Valeur limite au poste de travail:	Limitation de crête:	Remarque:
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	GESTIS International Limit Values	LT: 2 mg/m ³ (AT (E)); 3 mg/m ³ (SE); 5 mg/m ³ (AU, BE, CA, DK, EU, FR, HU, NZ, SG, CH (E), USA, UK).	ST: 4 mg/m ³ (AT (E)); 6 mg/m ³ (SE); 10 mg/m ³ (DK)	

Valeurs de référence DNEL/PNEC**DNEL valeur**

Substance:	n° CAS:	DNEL/DMEL	Industrie	Activités professionnelles	consommateur
------------	---------	-----------	-----------	----------------------------	--------------

PNEC Valeur

Substance:	n° CAS:	PNEC	Salariés, industrie	Salariés, activités professionnelles	consommateur
------------	---------	------	---------------------	--------------------------------------	--------------

Mesures de management du risque conformément à l'approche Control-Banding utilisée

aucune

Indications diverses

E: fraction inhalable

8.2. Contrôle de l'exposition**Contrôle de l'exposition professionnelle**

aucune

Mesures générales de protection et d'hygiène

Au poste de travail, ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ni priser. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau. Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Protection individuelle

Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de : Formation d'aérosol. Appareil respiratoire à filtre anti-gaz (EN 141).

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Normes DIN/EN : DIN EN 374 Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile). CR (polychloroprènes, Caoutchouc chloroprène). Caoutchouc butyle. FKM (caoutchouc fluoré). PVC (Chlorure de polyvinyle).

Protection yeux/visage

Lunettes de protection hermétiques.

Peinture à la chaux

Protection corporelle

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels). Porter uniquement des vêtements de protection de bonne taille, confortables et propres. Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Contrôle de l'exposition des consommateurs

cf. chapitre 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

Scénario d'exposition

aucune

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État:	liquide
Couleur:	blanc
Odeur:	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif:	aucune

Données de sécurité

	paramètre	unité	remarque
Densité:			Aucune donnée disponible
Densité apparente:			Aucune donnée disponible
pH:			12,6 à 20°C
Point de fusion/point de congélation:			Aucune donnée disponible
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:			Aucune donnée disponible
Point éclair:			non applicable
Inflammabilité (solide, gaz):			non applicable
Explosibilité:			non explosif.
Limite inférieure d'explosivité:			non applicable
Limite supérieure d'explosivité:			non applicable
Température d'ignition:			non applicable
Température de décomposition:			non applicable
Potentiel comburant:			non applicable
Pression de la vapeur:			non applicable
Densité de la vapeur:			non applicable
Vitesse d'évaporation:			non applicable
Solubilité dans l'eau:			soluble
Solubilité dans les corps gras:			insoluble
Soluble dans: Fluorure d'hydrogène.			facilement soluble.
Coefficient de partage: n-octanol/eau:			non applicable
Viscosité:			non applicable
Test de séparation des solvants:			non applicable
Teneur en solvant:			non applicable

9.2. Autres informations

Pas de données disponibles pour le mélange.

Peinture à la chaux

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Aucune

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable avec le stockage et la manipulation correctement.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Vive réaction avec: Acide.

10.4. Conditions à éviter

aucune

10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de:

Indications diverses

aucune

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

Pas de données disponibles pour le mélange.

Toxicité aiguë

Substance:	n° CAS:	Informations toxicologiques
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	Toxicité aiguë, par voie orale DL50: 7340 mg/kg (Rat.)

Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux

aucune

Effet irritant et caustiqueEffet irritant sur la peau
irritant.Effet irritant sur l'oeil
fortement irritant.Effet irritant
légèrement irritant.Indications diverses
non corrosif**Sensibilisation**

Peut provoquer une allergie cutanée.

toxicité après prises répétées (subaiguë, subchronique, chronique)

Aucune information disponible.

Peinture à la chaux

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Cancerogénité

Aucune indication expérimentale relative à la carcinogénité sur l'homme disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

Remarques générales

aucune

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

Aucune information disponible.

Observation diverses

aucune

Autres informations

aucune

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de données disponibles pour le mélange.

Écotoxicité

Substance:	n° CAS:	Écotoxicité
Hydroxyde de calcium	1305-62-0	Toxicité pour le poisson CL50: 195 mg/l/96 h (Valeur médiane)

12.2. Persistance et dégradabilité

Les méthodes de détermination de biodégradabilité ne s'appliquent pas aux matières anorganiques.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune indication relative à un potentiel de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

aucune

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette matière ne remplit pas les critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets nocifs

aucune

Autres indications écologiques

aucune

Indications diverses

aucune

Peinture à la chaux

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination appropriée/Produit**

Élimination selon les directives communautaires 75/442/CEE et 91/689/CEE relatives aux déchets et aux déchets dangereux dans les versions respectivement en vigueur.

Élimination appropriée / Emballage

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Code des déchets produit: 08 01 12 - peintures ou vernis autres que ceux mentionnés à la rubrique 08 01 11 déchets

Code des déchets conditionnement: 15 01 10 - résidus d'emballage contenant ou contaminés par des substances dangereuses

remarque

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

SECTION 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

N° UN / UN No.: -

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport

Proper Shipping name

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Étiquette de danger / Label: - Code de classification / Classification Code: -

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage / Packing Group: -

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangers pour l'environnement / Environmental hazards: aucune

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

remarque: Le produit n'est pas un produit dangereux selon cette réglementation de transport.

catégorie de transport: - code de restriction en tunnel: -

Réglementations particulières: - Quantité limitée (LQ): -

Peinture à la chaux

Transport maritime (IMDG)**Special Provisions:** Keep away from food, drink and animal feedingstuffs.**Remark:** Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.**EmS-No:** - **MFAG:** - **Marine pollutant:** No**Special provisions:** - **Limited quantity (LQ):** -**Nom d'expédition des Nations unies****Remark:** Not a hazardous material with respect to these transportation regulations.**Limited quantity (LQ):** -**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

remarque: aucune

SECTION 15: Informations réglementaires**Étiquetage****Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage**

xxx (Quarz); Hydroxyde de calcium

Marquage spécial de certaines préparations

Fiche de donnée de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Réglementations EU****Indications relatives à la directive 1999/13/CE sur la limitation d'émissions de composés organiques volatils (DIR-COV)**

aucune

Règlement n° 2037/2000/CE relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone

aucune

Règlement (CE) n° 648/2004 sur les détergents

aucune

Directives nationales

Les réglementations nationales doivent être également observées!

Notice explicative sur la limite d'occupation

aucune

Classe de stockage

12 non-combustible liquids.

Classe risque aquatique (WGK)

1 weak water pollutant (WGK 1)

Autres informations, restrictions et dispositions légales

aucune

15.2. Évaluation de la sécurité chimique**Cette préparation a fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:** -

Pour cette matière, il n'est pas nécessaire d'effectuer une évaluation de sécurité.

Peinture à la chaux

SECTION 16: Autres informations**Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)****Mentions de danger**

373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (indiquer tous les organes affectés, s'ils sont connus) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Indications de stage professionnel

aucune

Restriction(s) d'utilisation recommandée(s)

cf. chapitre 1.

Informations diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

Documentation concernant les modifications

aucune

Références littéraires et sources importantes des données

Les indications proviennent d'ouvrages de référence et de la littérature.

Abréviations et acronymes

aucune
